

NOTICE EXPLICATIVE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

A – Objectifs du dossier de candidature :

- Sélectionner les candidats qui seront convoqués aux épreuves d'admission.
- Pour les candidats retenus, de :
 - Faciliter les affectations sur les postes disponibles ;
 - Adapter et personnaliser le plan de développement des compétences de l'année probatoire.

► **Les Conseillers en Formation Professionnelle confirmés** provenant d'une autre académie doivent envoyer leur demande d'intégration à recrutement-cfp@region-academique-idf.fr en joignant un CV et une lettre de motivation.

L'élaboration de ce dossier ne doit pas être considérée comme une démarche administrative, mais comme une opportunité de réflexion approfondie sur votre parcours professionnel et sur votre projection dans la fonction de Conseiller en Formation Professionnelle (CFP).

Chaque candidat est invité à constituer son dossier de candidature en veillant à mettre en évidence les liens entre son parcours professionnel, ses compétences avérées et les exigences du référentiel de CFP.

La lettre de motivation mettra en évidence vos motivations à intégrer le service public de la formation continue et de l'apprentissage de l'Éducation nationale, ainsi que les compétences acquises lors de vos diverses expériences professionnelles transférables au métier de CFP.

Les candidats sélectionnés sur dossier seront convoqués pour passer l'épreuve d'admission. Elle consistera en un entretien de recrutement, intégrant une mise en situation autour d'une question que proposera le jury, relative à l'environnement professionnel du CFP.

Les épreuves de recrutement dans les académies de Créteil, Paris et Versailles sont harmonisées. Les candidats postulant dans plusieurs académies de la Région Île-de-France, devront l'indiquer dans la rubrique prévue à cet effet dans l'annexe 4.

B - Composition du dossier de candidature :

Il sera composé, dans cet ordre, des pièces suivantes :

- l'annexe 4 à renseigner,
- la copie du diplôme le plus élevé
- le curriculum vitae de **2 pages maximum (police Arial taille 10)**
- la lettre de motivation de **2 pages maximum (police Arial taille 10)**
- toute autre pièce que vous jugerez utile à votre candidature (certification, habilitation...)

Et pour les agents de la fonction publique uniquement :

- la copie du dernier arrêté ministériel mentionnant le grade et l'échelon pour les titulaires
- l'avis hiérarchique complété* (Annexe 5) ou à défaut la preuve de la demande, pour les agents titulaires comme pour les agents contractuels.

**délai jusqu'au 31 mars 2025, à transmettre par la voie hiérarchique (voir annexe 5)*

Votre dossier sera transmis **uniquement par voie numérique et en version PDF**

au plus tard le 13 mars 2025 (délai de rigueur)

à l'adresse suivante : recrutement-cfp@region-academique-idf.fr

Votre fichier PDF devra être nommé de la façon suivante : NOM_Prénom_numéro des départements dans lesquels vous candidatez par ordre de préférence. Exemple : DUPONT_Sylvie_75_78_94

Tout dossier parvenu incomplet ou après le 13 mars 2025 ne pourra pas être pris en considération.